

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, Magali BOULLIER, Patrick LARRAY, Jean-Marc SCHIMITZ, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON, MONDIERE Hubert, RIVIERE Mickaël, FESSY Véronique, Sylvie DENIS, SEIGNERET Ludivine.

Absents : Maxime GASDON, PIVOT Laurent

***Monsieur le Maire, Charles BRUN, ne prend pas part au vote.***

Quorum : atteint.

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE.

Date d'envoi de la convocation : 27 février 2025.

---

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE DE PRADINES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ( CGCT)

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Compte Financier Unique de la commune de PRADINES,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux et contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

**BUDGET COMMUNAL**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**  
**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 212 201,66 €	625 060,00 €	1 837 261,66 €
	Recettes réalisées	317 010,44 €	744 620,63 €	1 061 631,07 €
	Restes à réaliser	37 319,00 €	0,00 €	37 319,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 157 875,60 €	1 194 631,71 €	2 352 507,31 €
	Dépenses réalisées	387 248,56 €	472 166,97 €	859 415,53 €
	Restes à réaliser	287 093,00 €	0,00 €	287 093,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-70 238,12 €	272 453,66 €	202 215,54 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-54 326,06 €	569 571,71 €	515 245,65 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	<b>-124 564,18 €</b>	<b>842 025,37 €</b>	<b>717 461,19 €</b>
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-249 774,00 €	0,00 €	-249 774,00 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	<b>-374 338,18 €</b>	842 025,37 €	<b>467 687,19 €</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**  
**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	55 724,00 €	50 128,00 €	105 852,00 €
	Recettes réalisées	56 678,45 €	49 514,16 €	106 192,61 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	101 049,08 €	63 531,99 €	164 581,07 €
	Dépenses réalisées	38 356,18 €	56 558,05 €	94 914,23 €
	Restes à réaliser	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	18 322,27 €	-7 043,89 €	11 278,38 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	45 325,08 €	13 403,99 €	58 729,07 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	63 647,35 €	6 360,10 €	70 007,45 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-2 500,00 €	0,00 €	-2 500,00 €
Résultat cumulé	<b>Excédent /déficit</b>	<b>61 147,35 €</b>	<b>6 360,10 €</b>	67 507,45 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le Compte Financier Unique 2024 pour la commune de PRADINES.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents, qui lecture faite, ont signé au registre des délibérations.

Dont copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
Hubert MONDIERE.

A Pradines, le 04 Mars 2025.  
Le Maire,  
Charles BRUN.